

# « Les tutos de l'agro » : Concours Interne de l'inscription à la titularisation

9/11 au 8/12 2022

→ Je m'inscris sur le site [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr)



Obligation de justifier trois années de service d'enseignement pour au moins un demi-service en qualité de contractuel de l'État dans un établissement d'enseignement et :

## 2<sup>ème</sup> Catégorie

Justifier de la détention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'agriculture.

**Ou** justifier de la qualité de Cadre au sens de la convention collective du travail et de 5 années de pratique professionnelle en tant que cadre.

## 4<sup>ème</sup> Catégorie

Diplôme niveau III (DEUG - BTS - BTSA - DUT...) ou niveau supérieur  
**Ou** diplôme de niveau IV ou V et 4 années de services publics (spécialité dépourvue de diplôme de niveau IV)

**Ou** Justifier de la qualité de Cadre au sens de la convention collective du travail et 5 années de pratique professionnelle en tant que cadre et de 3 années de services publics

Les conditions s'apprécient à la date de publication des résultats d'ADMISSIBILITE

## → Je passe les épreuves

Jusqu'au 22/12 2022

Épreuve d'admissibilité : Dossier RAEP (coefficient 1)

Élaboration du dossier RAEP en 2 parties

**Partie 1, CV argumenté (3 pages max) :** je décris mon expérience professionnelle dans l'enseignement et les acquis professionnels qui en résultent.

**Partie 2, Essai pédagogique (7 pages max) :** je décris une activité pédagogique d'une classe à ma charge.

A partir du 20/03/2023

Épreuve d'admission (Oral coefficient 4)

Oral d'admission en deux parties :

**Partie 1 (25 min) :** analyse d'une question tirée au sort sur les thèmes de l'éducation et de l'enseignement agricole. (Préparation : 60 min - exposé : 10 min - entretien avec le jury : 15 min)

**Partie 2 (25 min) :** échange avec le jury sur le parcours professionnel et les activités du candidat sur la base du dossier RAEP. (Exposé : 5 min - Échange : 20 min)

Besoin d'aide pour te préparer à l'écrit ? à l'oral ?

L'IFEAP propose des sessions de formation à chacune des épreuves du concours internes.

Rendez-vous sur le site [www.ifeap.fr](http://www.ifeap.fr), rubrique formation, onglet concours.



## → Je suis lauréat du concours, mon année de stage

Septembre 2023

Je suis affecté dans un établissement

Je suis affecté en tant que stagiaire dans l'établissement de l'enseignement agricole privé dans lequel j'enseigne avec l'accompagnement par un (des) conseillers (e.s) pédagogique(s). (Se renseigner sur les possibilités d'affectation avec mon chef d'établissement.)

### Je me forme

Formation qualifiante dispensée par L'IFEAP ([www.ifeap.fr](http://www.ifeap.fr)). Formation par Module (9) au centre de formation d'Angers dont un module à Paris. Chaque module se déroule sur une semaine. Le reste du temps, je suis dans mon établissement d'affectation.

A partir de Janvier 2024

L'obtention du certificat d'aptitude pédagogique

Au cours de l'année de formation, une (ou plusieurs) inspection(s) auront lieu par un Inspecteur de l'enseignement agricole.

La titularisation est décidée par un jury. Le jury de titularisation se base sur l'avis des conseillers pédagogiques, des formateurs de l'IFEAP, des inspections, du directeur de l'établissement de stage.

A partir de Mars 2024

La possibilité d'une mutation dans un autre établissement

Au cours de l'année de stage, je peux faire mes vœux à partir de la liste des postes en vacances (ou susceptible d'être vacant) fournie par le ministère de l'agriculture, si je désire changer d'établissement. Je dois prendre contact pour un entretien avec les chefs d'établissement dans lequel je postule. Les commissions se réunissent en fin d'année scolaire pour décider les affectations.

J'ai ma titularisation, je suis agent contractuel de la fonction publique.

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

Fédération nationale des SPELC

@FederationSPELC

Vous souhaitez entrer dans la famille...

ADHÉREZ AU SPELC SUR :

[www.spelc.fr/adherer](http://www.spelc.fr/adherer)

[agro@spelc.fr](mailto:agro@spelc.fr)

Spelc  
au cœur  
de l'action

